

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG
n° 01.096

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2001

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. CAU

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, M. COASSIN, Melle ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Exploitation des Jardins du Monde : délégation de service public

VOTE : POUR : 23
CONTRE : 6
ABSTENTION : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,

VU le décret n° 93-1190 du 21 octobre 1993 relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires de service public local,

VU le rapport annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public "les Jardins du Monde",

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le principe de l'exploitation du service du parc touristique à thème "Les Jardins du Monde", implanté à ROYAN dans le cadre d'une délégation de service public,

- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de désigner, après élection, les membres suivants titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, appelée à donner un avis sur les candidatures reçues et offres faites :

Membres Titulaires :

- M. CHABANEAU
- Mme GRAMMATICO
- M. BOURGEOIS
- Mme DACOSTA
- Mme PELTIER

Membres suppléants :

- Mme COURTIN
- M. CARRIE
- Mme DOUMECQ
- Mme MONTRON
- M. MERLE

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure de publicité requise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS